



COMMUNIQUE US CGT VILLE DE PARIS

DES AVANCÉES SUR LA PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU TRAVAIL, A LA VILLE DE PARIS !

CONTINUONS A AGIR CONTRE LES VIOLENCES ET POUR L'EGALITE !

RENDEZ VOUS LE 8 MARS !

Depuis plusieurs CHSCT centraux, la CGT exige une démarche de prévention des situations de violences sexistes et sexuelles au travail et souligne à chaque fois les obligations de l'employeur en la matière.

Au CHSCT central du 25 janvier, en présence de Madame Hélène Bidard – adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, les mandaté.e.s CGT ont **gagné la création d'une commission spécifique chargée de travailler sur un véritable plan de prévention des violences au travail en 2018.**

La CGT y portera ses revendications (voir en PJ et sur le site <http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/>).

Le contexte de libération de la parole des femmes est aussi pour beaucoup dans ces avancées.

C'est pourquoi, l'US CGT Ville de Paris propose de faire du prochain **jeudi 8 mars une journée d'expression et d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes !** voir en PJ le programme avec une réunion d'information syndicale sur nos droits à défendre face aux inégalités salariales et face aux violences sexistes et sexuelles au travail.

En attendant, retrouvez la vidéo du 8 mars

: <https://www.facebook.com/8mars15h40/videos/2042215522485903>

Participez massivement à la grande enquête sur les violence au travail : <https://8mars15h40.fr/grande-enquete/>

Et retrouvez-nous les 5, 6 et 8 mars aux cantines suivantes :

- Lundi 5 mars 12h15 -13h45 : Hôtel de Ville
- Lundi 5 mars 12h15 -13h45 : Audubon
-
- Mardi 6 mars 12h15 -14h00 : Avenue de France
- Mardi 6 mars 12h15 -13h45 : Poissonniers
-
- Jeudi 8 mars 12h30 -14h00 : Hôtel de Ville

“ N’oubliez jamais qu’il suffira d’une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant.”

Simone de Beauvoir



Pour l'égalité, je me syndique à la CGT ! Contact : femmes.mixite@us-cgt-spp.org

Vous pouvez vous mettre 1 heure en grève (perte de 1/210 de votre salaire) et une demie journée (1/40ème).